

AT9

*L'ITIE pose la question de savoir si l'Ingénieur Congolais a vraiment conscience du rôle qu'il doit jouer pour exploiter sa forte présence dans l'industrie extractive au profit de la transparence et du développement durable de la RDC.*



**RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION  
DES INGENIEURS CIVILS SUR LA  
TRANSPARENCE ET LA BONNE  
GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR  
EXTRACTIF EN RDC**

OCTOBRE 2014

---



# INTRODUCTION

Un Atelier d'information, de formation et de mise à niveau a été organisé par le Secrétariat Technique en collaboration avec l'ACIC (L'Association des Ingénieurs Civils du Congo) en faveur des ingénieurs civils ainsi que des étudiants de la Faculté de Polytechnique de l'Université de Kinshasa, le samedi 18 octobre dans la salle Suzanne Muk de l'Hôtel Sultani.

Le thème central de l'atelier était : « Ingénieur civil congolais face à la transparence et à la bonne gouvernance dans le secteur extractif en RDC ». L'objectif global était d'amener les ingénieurs civils congolais à s'approprier la norme ITIE et à prendre conscience du rôle qu'ils doivent jouer dans la promotion de la transparence, notamment en matière de publication des statistiques de production et des exportations fiables.

Car la Norme ITIE exige que la Société Civile participe de manière active, effective et efficace à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE et apporte sa contribution au débat public et à la dissémination des rapports ITIE. Elle souligne de ce fait que les Organisations de la Société Civile sont des acteurs majeurs du débat public portant sur les questions liées à la transparence, la bonne gouvernance et à la redevabilité.

Or, les ingénieurs civils, sont regroupés en association « ACIC » et accorde un intérêt particulier à l'information et à la formation de ses membres. En outre dans sa vision pour un développement durable et soutenu de la RDC, l'ACIC soutient que l'ingénieur doit non seulement contribuer au 'bottom line' de son entreprise mais doit aussi être légalement et éthiquement responsable. Un ingénieur proche de la communauté dans laquelle il opère. Un ingénieur citoyen.

Ainsi L'ACIC est toujours en quête de la bonne information, auprès des institutions reconnues pour leur expertise, en l'occurrence l'ITIE, afin de permettre aux ingénieurs employés ou employeurs de construire sur les bases solides. L'accompagnement de l'ACIC dans la chaîne de production, de la recherche géologique à l'exportation des minerais demeure un atout majeur pour la transparence en ce qui concerne la publication des statistiques de production et des exportations. La vraie question est celle de savoir si l'Ingénieur Congolais a vraiment conscience du rôle qu'il doit jouer accompagner la transparence dans l'industrie extractive et le développement durable de la RDC.

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Initiative pour la transparence dans les Industries extractives (ITIE) est une norme mondiale qui favorise la transparence, la bonne gouvernance et la redevabilité dans le secteur des industries extractives. L'Initiative repose sur une Norme qui contient sept (7) exigences dont l'une d'elle stipule que les rapports ITIE devront désormais contenir des informations contextuelles sommaires. Ces informations devront inclure une description résumée du cadre légal et du régime fiscal (3.2) ainsi qu'une vue d'ensemble : des industries extractives (3.3) ; de la contribution des industries extractives à l'économie (3.4) ; des données de production (3.5) ; de la participation de l'État dans les industries extractives (3.6) ; de l'attribution et de la durabilité des revenus (3.7-3.8) ; des registres et des octrois de licences (3.9-3.10) ; de toutes les dispositions applicables à la

propriété réelle (3.11) et aux contrats (3.12). Le Groupe multipartite devra convenir de la partie qui se chargera de la préparation des informations contextuelles destinées au rapport ITIE (3.1).

La Norme ITIE exige aussi que la Société Civile participe de manière active, effective et efficace à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE et apporte sa contribution au débat public et à la dissémination des rapports ITIE.

Elle souligne de ce fait que les Organisations de la Société Civile sont des acteurs majeurs du débat public portant sur les questions liées à la transparence, la bonne gouvernance et à la redevabilité.

Dans son plan stratégique L'Association Congolaise des Ingénieurs Civils, l'ACIC en sigle, accorde un intérêt particulier à l'information et à la formation de ses membres. En outre dans sa vision pour un développement durable et soutenu de la RDC, l'ACIC soutient que l'Ingénieur doit non seulement contribuer au 'bottom line' de son entreprise mais doit aussi être légalement et éthiquement responsable. Un ingénieur proche de la communauté dans laquelle il opère. Un ingénieur citoyen.

Ainsi l'ACIC est toujours en quête de la bonne information, auprès des institutions reconnues pour leur expertise, en l'occurrence l'ITIE, à fin de permettre aux ingénieurs employés ou employeurs de construire sur les bases solides. C'est ici que l'ITIE rencontre et répond à l'intérêt de l'ACIC. En effet pour l'ITIE, l'ACIC constitue un canal de transmission et même de traitement de l'information pour la société. L'ITIE en appelle ainsi à la participation active de l'ACIC en tant que membre de la société civile. La forte présence des Ingénieurs Civils dans la chaîne de production, de la recherche géologique à l'exportation des minerais demeure un atout majeur pour la transparence en ce qui concerne la publication des statistiques de production et des exportations. Pour l'ITIE, l'Ingénieur Civil par sa position dans l'industrie extractive, reste une ressource et un 'outil ou moyen' certain pour des bonnes informations et chiffres fiables sur la production et les exportations ; chiffres à publier conformément à l'exigence 3.5 de la Norme ITIE.

L'ITIE pense trouver dans l'ACIC un partenaire idéal pour la sensibilisation et la dissémination non seulement de ses informations mais aussi ses normes. Cependant en toute légitimité, l'ITIE pose la question de savoir si l'Ingénieur Congolais a vraiment conscience du rôle qu'il doit jouer pour exploiter sa forte présence dans l'industrie extractive au profit de la transparence et du développement durable de la RDC.

Les thèmes ci-après ont été abordés. Il s'agit de :

- Appropriation de la Norme ;
- Forte présence de l'Ingénieur Civil Congolais dans la chaîne de production dans les industries extractives ;
- Notion de redevabilité ;
- Dissémination du Rapport ITIE-RDC 2011.

## **LES OBJECTIFS DE L'ATELIER**

L'objectif poursuivi était d'amener l'ingénieur civil congolais à s'approprier la Norme ITIE et à prendre conscience du rôle qu'il doit jouer en tant que Citoyen Congolais dans la promotion de la transparence, notamment en matière de publication des statistiques de production et des exportations fiables.

## **RESULTATS ATTENDUS**

**A l'issue de la formation, les organisateurs attendent des ingénieurs civils congolais ce qui suit :**

- L'appropriation de la Norme ITIE et participation active au processus ITIE en RDC ;

- Prise de conscience du rôle des ingénieurs civils en tant membre de la Société Civile et implication dans la publication des données de production et des exportations fiables.

## **CIBLES**

- L'Association des Ingénieurs Civils du Congo
- Les étudiants de la Faculté de Polytechnique de l'Université de Kinshasa.

## **PROGRAMME**

8h30-8h55 : Arrivée des invités et mise en place

8h55-9h00 : Hymne national

9h00-9h10 : Mot d'ouverture du Président de l'ACIC

9h10-10h30 : Conférence Partie 1

- Appropriation de la Norme

10h45 : Conférence Partie 2

- Forte présence de l'Ingénieur Civil Congolais dans la chaîne de production dans les industries extractives

12h00 : Déjeuner + Echanges entre participants

13h00 : Conférence Partie 3

- Notion de redevabilité
- Dissémination du Rapport ITIE-RDC 2011

14h : Mot de Clôture du Président de l'ACIC

- Hymne National

# DEROULEMENT DES ACTIVITES

## Mot d'ouverture

Le mot d'ouverture a été prononcé par le Président de l'ACIC

Il a débuté son allocution par la salutation aux participants et aux membres de l'ACIC tout en remerciant le prof MACK DUMBA JEREMY, Coordonnateur National de l'ITIE-RDC et son équipe pour ses efforts dont le fruit est la conformité aux exigences de la Norme ITIE qui constitue l'essentiel de la conférence.

Il a reconnu l'implication du Président de la République et de son gouvernement pour le soutien à l'ITIE RDC dans l'établissement des rapports fiables, transparents et dans leur dissémination à travers la république. Car cet appui a permis le renforcement des capacités de la société civile dont les ingénieurs civils.

L'orateur rassure l'ITIE de la disponibilité de son association et voudrait un partenariat pour sensibiliser davantage ses membres, l'environnement et les communautés dans lesquels ils évoluent et opèrent.

Il a également soutenu que la vision d'un développement durable et soutenu ne passe pas seulement par la contribution de l'Ingénieur au 'bottom line', le profit des compagnies mais ce même Ingénieur doit être légalement et éthiquement responsable. Donc, être un Ingénieur Citoyen.

Comment alors répondre à ce défi si nous n'avons pas la bonne information, la bonne formation, a-t-elle posé comme préalable. Car :

- l'Ingénieur Civil est au cœur de la production dans les industries extractives
- il se trouve de fait un canal de transmission et de traitement de l'information venant soit de l'ITIE, soit des entreprises.
- Ils sont signataires de plusieurs contrats miniers...

Ainsi l'ITIE rencontre et répond à l'intérêt de l'ACIC et ils sont fiers de pouvoir bénéficier de l'expérience d'un des leurs, le collègue Jean Jacques Kayembe, expert technique de l'ITIE, pour parler devant sa corporation. Il a conclu par un souhait de succès à l'ACIC, à l'ITIE et que vive la RDC.

## LES THEMES

### Appropriation de la Norme

Par M. Jean-Jacques KAYEMBE, Ingénieur Civil de Formation et Expert Technique du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC

Le thème principal étant la Norme ITIE, les autres thématiques secondaires ont été rattaché selon l'exigence ITIE 3 pour faire jonction et interpeller les ingénieurs civils à la forte participation dans la chaîne de production dans les industries extractives, de comprendre la notion de redevabilité et de suivre la dissémination du Rapport ITIE/RDC.

# BREVE PRESENTATION DE L'ITIE

## Qu'est- ce que l'ITIE ?

L'ITIE est un sigle qui signifie : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. Elle est une norme de référence internationale dans les industries extractives qui vise l'instauration de la Transparence et de la Bonne Gouvernance au sein du secteur extractif.

Trois secteurs sont concernés:

- Les mines,
- Les hydrocarbures (et le gaz),
- Le secteur forestier.

## Concepts clés de l'ITIE

L'ITIE comme norme est faite (selon la nouvelle Norme) de :

- 12 Principes qui définissent de manière générale les objectifs et les engagements de toutes les parties prenantes.
- 7 Exigences qui sont des mesures auxquelles tout pays mettant en œuvre l'ITIE doit satisfaire pour être déclaré « Pays conforme ». Les Règles ITIE 2011 prévoyaient 21 Exigences. Pour être qualifié comme **pays conforme à la Norme ITIE**, le pays doit produire un rapport jugé conforme à toutes les Exigences.

Selon les Règles ITIE 2011, tout pays candidat devrait remplir 20 Exigences pour être conforme, mais actuellement, avec la Norme ITIE adoptée à Sydney en mai 2013, le nombre d'Exigences est passé de 21 à 7. Cette dernière intègre beaucoup de notions liées à gouvernance du secteur extractif.

- **Guide de validation** qui donne des indications sur la Validation à l'attention des validateurs ITIE et des pays mettant en œuvre l'ITIE.
- **Protocole de la participation de la Société Civile** car les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent garantir la participation active de la société civile.

## But de l'ITIE

ITIE poursuit comme but :

- Renforcement de la **bonne gouvernance** dans le secteur extractif,
- Amélioration de la **transparence, la responsabilité et la redevabilité** (obligation de rendre compte) dans le secteur des industries extractives.
- **La réduction de** la corruption
- **L'aide** aux populations qui vivent dans des pays riches en ressources naturelles à bénéficier de leur exploitation.

## **L'Importance de l'ITIE**

- Assainir le climat des affaires au pays,
- Assurer une part croissante de la contribution des secteurs des industries extractives à la formation du PIB, aux recettes budgétaires et aux recettes d'exportation,
- Favoriser une meilleure prise de conscience du public au sujet des taxes et des revenus

## **Mécanisme de l'ITIE**

ITIE instaure un mécanisme de publication régulière des informations qui sont susceptibles de contribuer à lutter contre la corruption dans les industries extractives sur:

- des Impôts,
- taxes,
- redevances et autres droits de la part des entreprises extractives
- des données contextuelles telles que la production, les exportations, les licences, les contrats, la propriété réelle ...

## **Organisation de l'ITIE-Internationale**

Les organes institutionnels permanents de l'Association sont :

- Assemblée générale des membres de l'ITIE, qui se tient en parallèle de la Conférence de l'ITIE ;
- Le Conseil d'administration de l'ITIE, dirigé par le Président de l'ITIE;
- Le Secrétariat international de l'ITIE, dirigé par le Chef du Secrétariat international.

## **Supervision de l'ITIE-RDC**

Le processus ITIE est supervisé par un Groupe Multipartite (Comité Exécutif en RDC) composé des « parties prenantes » qui sont :

- les représentants du gouvernement,
- les représentants des entreprises,
- les représentants de la société civile,

## **Architecture Institutionnelle**

L'architecture institutionnelle consacrée par le Décret n° 09/28 du 16 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC prévoit la composition multipartite de différents Comités, en favorisant une répartition équitable de sièges entre les différents collèges.

## **Organe d'exécution de l'ITIE-RDC**

Secrétariat Technique:

- Un Coordonnateur National, accompagné de :
- Un groupe d'Experts

- Ungroupedupersonneld'appoint.
- Les Experts ou le Personnel d'appoint se retrouvent soit au bureau de Kinshasa, soit dans les antennes provinciales du Secrétariat Technique.

## **Etat des lieux de l'ITIE-RDC**

La République Démocratique du Congo a adhéré à l'ITIE en 2005 et le pays a été admis comme " Pays candidat" en novembre 2007.

La RDC a déjà publié quatre (4) Rapports ITIE :

- LeRapport2007publiéen2010,
- LeRapport2008– 2009publiéen2011,
- LeRapport2010publiéenjanvier2013,
- LeRapport2011publiéau31décembre2013,

Elle a aussi subi deux (2) processus de validation :

- LaPremièrevalidationen2010,
- LaDeuxièmevalidationen2013,
- Le troisième processus de validation du rapport 2011 a conduit à la validation.

## **Progrès accomplis sur le plan « Politique et Organisationnel»**

- Volonté politique visible,
- Financement ponctuel par le Gouvernement,
- Participation active de la Société Civile,
- Adhésion continue et renforcée des entreprises,
- Activités régulières du Comité de pilotage,
- Secrétariat Technique efficace,
- Vulgarisation, communication et dissémination,
- Appropriation par les législateurs
- Production de 4 rapports,
- Certification des données de l'Etat par l'IGF
- Evaluations périodique du processus par les OSC

## **Bilan**

Del'avisgénéral,laRDCaréaliséedesprogrèssignificatifsdanslamiseenœuvreduprocessusITIE.Aprèsl'analyse duRapport ITIE-RDC 2011parlesparties prenantes, laqualitédecedernieraétéjugéetrèsbonne etilaconduitlaRDCauStatutde«Paysconformité».

## **Perspectives**

Le Comité Exécutif a publié une feuille de route pour la publication du Rapport ITIE-RDC 2012 suivant la nouvelle Norme 2013 qui exige l'inclusion des données de type contextuel (production, exportations, licences, contrats, propriété réelle...). Le rapport ITIE-RDC 2012 devrait être au plus tard le 31/12/2014. »



Après cet aperçu général sur l'ITIE, l'orateur a amorcé la seconde partie de son intervention axée sur la Norme ITIE et de son appropriation par l'ingénieur civil congolais, maillon clé dans la chaîne de production dans les industries extractives.

Tout au long de son exposé, l'Expert Technique de ITIE a appelé l'ACIC à une participation active et à s'impliquer en tant que membre de la société civile dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE en RDC au regard de la forte présence de ingénieurs civils dans la chaîne de production dans les industries extractives.

Les échanges et débats ont été alimentés par des questions posées par les différents participants.

## **QUESTIONS ET DEBATS**

Les préoccupations ont tourné autour de plusieurs sujets notamment du rôle de l'ITIE dans le secteur des industries extractives, de la faible présence des ingénieurs civils dans les différents organes du Comité national de l'ITIE etc. L'expert du Secrétariat Technique a recadré les débats rappelant le rôle de l'ITIE et l'implication des ingénieurs civils dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

## **MOT CLOTURE DE L'ATELIER**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers collègues, distingués invités,

Une fois encore nos remerciements sincères à l'ITIE, son équipe et plus particulièrement au collègue Jean Jacques Kayembe car l'ITIE a bel et bien rempli sa mission ce jour. L'ACIC sort d'ici renforcée et soutenue. En effet ceci n'est que le premier contact officiel, mais nous pensons établir une permanence, une régularité, pour des inputs ou toute contribution que l'ITIE jugera utile.

Notre mission sera encore redéfinie et une nouvelle touche apportée à notre vision et l'ACIC entre dans une nouvelle phase et l'onde de choc devra atteindre l'Ingénieur Congolais où qu'il se trouve et nous comptons le planifier et le réaliser avec l'ITIE à qui nous lançons un appel solennel pour nous accompagner.

C'est vrai, nous avons toujours milité pour le rôle citoyen de l'Ingénieur dans son environnement, le message de ce jour nous interpelle encore et nous met devant nos responsabilités et exige certainement une nouvelle dimension.

Nous ne sommes pas seulement dans la chaîne de productions des industries extractives mais nous manipulons également les chiffres, les statistiques de production et/ou d'exportations.

L'ITIE en appelle à notre conscience, à notre forte présence dans les industries extractives pour contribuer activement à la promotion de sa norme et à la transparence au quotidien pour un Congo prospère.

Nous terminons par rassurer l'ITIE que nous ferons bon usage de sa norme, de ses rapports et restons un contact certain. A tous, nous disons plein succès.

## **CONCLUSION GENERALE**

A l'issue du débat, le président de l'ACIC, M. Antoine MESU a remercié l'ITIE-RDC pour l'organisation de cette conférence qui a permis aux Ingénieurs civils membres de cette association de bénéficier de ce renforcement de capacités. Il a également émis le vœu que ces connaissances puissent atteindre tous les ingénieurs civils impliqués dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

Il a enfin assuré l'ITIE que l'ACIC fera bon usage de la Norme ITIE et que désormais il faudra compter sur elle en tant que partie prenante engagé au processus.

Commencé à 9h30, l'atelier a pris fin à 13h30